

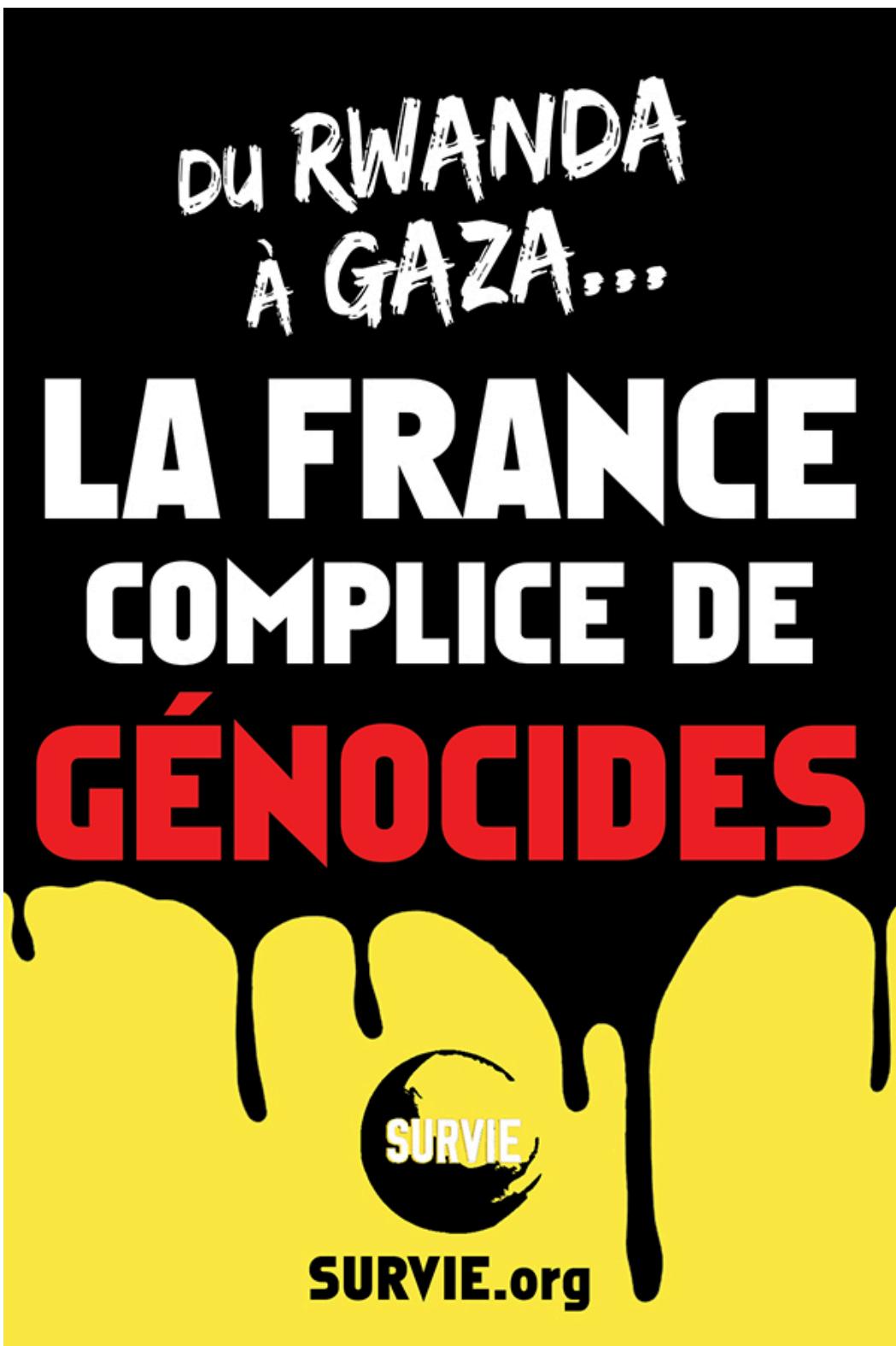
Thèmes / Du Rwanda à Gaza, la France complice de génocides

Du Rwanda à Gaza : les complicités (néo)coloniales françaises

Publié le 6 janvier 2026 - **Survie**

France Israël Complicité de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda Génocide La France complice de génocides

Connue pour son engagement contre la Françafrique, Survie lutte plus largement contre toutes les manifestations de l'impérialisme français, mais aussi contre la banalisation des génocides et les logiques coloniales qui les rendent possibles. D'où notre engagement à dénoncer le génocide toujours en cours à Gaza autant que la complicité de l'État français.



« Depuis » plus de trente ans, Survie lutte contre le néocolonialisme français et dénonce les crimes et complicités commis par les représentants de l'État français. Notre champ d'analyse et d'action s'est élargi au fil des années, dénonçant, outre la Françafrique, les situations actuelles de colonies des territoires d'outremers.

Faire juger et reconnaître la complicité des représentants de l'État français dans le génocide des Tutsis du Rwanda est une lutte qui structure le positionnement politique de notre association. La recherche conduite depuis des années pour établir les faits et décisions qui constituent cette complicité nous ont montré que le soutien assumé de l'État français à des régimes « amis » mène à rendre possible la commission d'un génocide en étant parfaitement informé. Ce constat nous a amené à modifier les statuts de notre association en 2016 afin que la lutte contre la banalisation des génocides y soit inscrite et que nous puissions porter ce combat devant la justice.

Actuellement, face à la destruction méthodique de la bande de Gaza et à l'annexion de la Cisjordanie par l'État d'Israël, nous posons ce constat : **les représentants de l'État français, mus par une vision qui reste coloniale, se rendent, par leur soutien diplomatique et militaire à l'État d'Israël, une fois de plus complices de crimes contre l'humanité, de crimes de génocide, de crimes de guerre**, sous le regard du monde entier qui reçoit au quotidien les images des massacres sur leurs écrans.

Affirmer que l'État français se rend complice de génocide ne signifie pas qu'il a lui-même une intention génocidaire vis-à-vis des Palestiniens. En droit pénal, la complicité d'un crime ne présuppose pas son intention mais signifie une aide active, en connaissance de cause et avec des effets sur sa commission.

De la colonisation de la Palestine par l'État d'Israël au génocide à Gaza

L'histoire de la colonisation israélienne se caractérise par une succession d'actions illégales au regard du droit international, matérialisées par l'expulsion, la fragmentation et la destruction progressive du territoire palestinien.

Aujourd'hui, la destruction systématique de Gaza, les déplacements forcés, l'entrave à l'aide humanitaire et la poursuite de la colonisation illégale de la Cisjordanie sont caractéristiques d'un processus génocidaire contre les Palestiniens, au regard de la convention pour la prévention des génocides de 1948.

Plusieurs des actes constitutifs du crime de génocide ont désormais été rigoureusement établis par plusieurs ONG internationales et les travaux des rapporteurs de l'ONU, ainsi que plus récemment la Commission d'enquête des droits de l'homme de l'ONU : les meurtres de membres du groupe, les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale, l'infliction de conditions d'existence propres à entraîner sa destruction physique (les hôpitaux, les écoles, les universités et l'ensemble des infrastructures civiles nécessaires à la vie ont été systématiquement et volontairement détruits) et, selon la Commission d'enquête, des mesures visant à empêcher les naissances.

Ces actes sont associés à une intention qui peut être déduite du caractère systématique des attaques, de l'ampleur disproportionnée de la destruction, du ciblage du groupe en tant que tel, ainsi que de déclarations publiques de responsables politiques et militaires appelant explicitement à la destruction du groupe palestinien ou à la création de conditions rendant sa survie impossible^[1].

Perpétuation d'une domination néocoloniale de l'Occident et d'un racisme structurel en France

La criminalisation du soutien au peuple palestinien et la rhétorique sécuritaire utilisée pour délégitimer la solidarité anticoloniale s'inscrivent dans une dynamique plus large de perpétuation d'une

hégémonie politique et économique des pays occidentaux sur le Sud global. Cette hégémonie s'appuie notamment sur la généralisation d'une lutte « antiterroriste » dans le sillage de la guerre globale contre le terrorisme depuis le 11 septembre 2001, et repose sur une vision du monde où l'Occident « civilisé » de tradition « judéo-chrétienne »^[2] devrait se défendre d'un Orient musulman et « barbare ».

L'histoire de la colonisation, particulièrement lorsqu'il s'agit d'une colonisation de peuplement, est marquée par une longue liste de massacres ciblant des peuples infériorisés afin d'établir la domination de certains pays occidentaux. Perdure dans les sociétés françaises et européennes un puissant racisme structurel qui permet, aujourd'hui encore, à une grande partie des Français d'accepter que des peuples racisés soient dépossédés de leurs terres, comme en Palestine, en Kanaky-Nouvelle-Calédonie ou en Algérie, que les hommes racisés soient la cible privilégiée de la police et la gendarmerie française en toute impunité ou encore que les musulmans soient mis au ban de la société française par des lois iniques^[3].

Dénoncer la banalisation du génocide et la complicité de l'État français

Survie dénonce la complicité de l'État français dans le crime du génocide à Gaza. Le gouvernement français persiste dans un soutien diplomatique, militaire et idéologique à l'État d'Israël : ventes d'armes, coopération sécuritaire et policière, refus des sanctions, répression des mobilisations pro-palestiniennes, interventions de Macron pour autoriser les entreprises d'armement au salon Milipol 2025...

La banalisation du génocide, c'est aussi son intégration dans la raison d'État, dans les doctrines militaires et les alliances stratégiques. C'est ce que Survie, en rejoignant le collectif Guerre à la guerre, dénonce comme la continuité de l'impérialisme militaro-industriel français, de l'Afrique au Proche-Orient – en particulier par son interventionnisme en Afrique et l'utilisation des anciennes colonies comme un laboratoire et une vitrine des technologies et techniques de guerre.

Parmi les multinationales françaises qui permettent l'installation, la pérennisation et l'expansion des colonies illégales en Cisjordanie, citons la BNP Paribas (contre laquelle une plainte a par ailleurs été déposée concernant le Rwanda^[4], mais aussi le Soudan^[5]), la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, la Société générale et le Crédit agricole : ces banques figurent parmi les dix institutions financières européennes qui ont investi le plus dans des entreprises impliquées dans les colonies illégales et dans l'armement d'Israël^[6].

Cette position s'inscrit dans la continuité de notre travail sur la complicité française dans le génocide des Tutsis au Rwanda. Si chaque génocide est singulier, on retrouve le même racisme longuement infusé par un groupe de nationalistes extrémistes, un processus d'infériorisation de l'autre qui s'étale sur des décennies. A noter que le soutien de la France aux extrémistes hutus pour le génocide des Tutsis au Rwanda, avant, pendant et après 1994 fut décisif, alors qu'en 2025 le soutien de la France à L'État d'Israël n'est pas le principal.

Nous demandons et soutiendrons toutes les démarches visant à :

- La suspension immédiate de toute coopération militaire et sécuritaire avec Israël.
- La cessation des ventes d'armes et la poursuite des responsables français complices.
- Le soutien aux démarches internationales visant à faire reconnaître et stopper le génocide en cours.
- La poursuite judiciaire ou l'interdiction de territoire des personnes soupçonnées de crimes de génocide contre les palestiniens.
- La lutte contre la colonisation et toute forme d'apartheid.
- La suppression de l'impunité du président de la République française et du premier ministre dans les

actes engageant les relations internationales de la France.

- La suppression des « domaines réservés » du président de la République et leur soumission au contrôle parlementaire - la gestion des relations extérieures et la mise en place des actions de soutien diplomatique ne devant plus résulter des seuls conseils militaires au chef de l'État.
- Le contrôle parlementaire sur le commerce des armes et l'engagement de forces armées françaises.
- La déclassification automatique des archives de L'État français qui concernent les actions extérieures de la France au bout d'une période obéissant aux règles de communicabilité des archives publiques, sans recours possible au secret défense.

Le colonialisme n'est pas un vestige du passé, mais une matrice toujours active de domination et de destruction. Conformément à ses statuts, Survie agit contre la banalisation des crimes de génocides et les complicités coloniales qui les rendent possibles.

LE NÉOCOLONIALISME NE RECULE PAS... **NOUS NON PLUS !**

Pour poursuivre ses combats,
Survie a besoin de
votre soutien

ADHÉREZ ou FAITES UN DON !



[1] Sur l'intention génocidaire des représentant·e·s de l'État israélien qui ressort clairement de certaines déclarations publiques (par exemple le ministre de la Défense Yoav Galant parlant le 9 octobre 2023 d'un combat contre « *des animaux humains* », ou le ministre des Finances Bezalel Smotrich qui considérait le 5 août 2024 « *justifié et moral* » d'affamer la population de Gaza), voir les articles de Human Rights Watch du 8 août 2024, de *Courrier international* du 10 mai 2025, ou encore du *Monde* du 21 mai 2025.

Sur le bilan humain, selon une étude de l'Institut Max-Planck parue fin novembre 2025, le nombre de morts palestiniens s'élevait à au moins 100 000, l'espérance de vie dans l'enclave ravagée ayant chuté de 47 % sur l'année 2024.

Depuis la déclaration du cessez-le-feu le 11 octobre 2025, 377 personnes ont été tuées et 987 blessées (*L'opinion*, 11 décembre 2025).

[2] *La civilisation judéo-chrétienne : anatomie d'une imposture*, Sophie Bessis, Les liens qui libèrent, 2025.

[3] Sur les dérives suite des attentats du 13 novembre 2015, voir la tribune du 04 novembre 2021 publié par *Orient XXI*. À consulter en complément, ces productions de notre association portant notamment sur l'islamophobie et la stigmatisation de la communauté musulmane en France : « Les dangereuses impostures de la “guerre contre le terrorisme” » (dossier de 2016) ; « Gaza, impensé colonial du soutien “inconditionnel” français à Israël ? » (9/11/2023) ; notre brochure « Racisme et néocolonialisme français » (2024).

[4] Plainte déposée le 29 juin 2017, pour laquelle Survie s'est portée partie civile en 2021.

[5] « 9 victimes soudanaises portent plainte contre BNP Paribas pour complicité de crimes contre l'humanité », communiqué de la FIDH (26/09/2019).

[6] Voir le communiqué conjoint de l'AFPS, Attac France et BDS France (25/09/2024).
